



Sixième séance du cinquième mandat, 13 avril 2022 à 18 heures

Salle U159

Procès-verbal

Présents

Iaroslav Gaponenko, président
El Shaddai Abebe
Anton Alexeev
Sophie Brandon
Constance Carta
Andrea Dettwiler
Gabriele Diamanti
Valérie Dullion
Eric Eigenmann
Giovanni Ferro-Luzzi
Alexandre Fluckiger
Doris Forster
Corine Frischknecht
Alessio Giarrizzo
Stéphanie Girardclos
Thomas Guibentif
Olivier Maulini
Sébastien Muller
Aurélien Roux
Tania San Jose
Sarah Scholl
Sarah Stewart-Kroeker
Jean-Pierre Wolf

Rectorat

Yves Flückiger, recteur
Stéphane Berthet, vice-recteur
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Jean-Marc Triscone, vice-recteur
Didier Raboud, secrétaire général

Excusé-e-s:

Julia Barbe
Mathilde Bourrier
Bernard Cerutti
Aline Chapuis
Pierre Cosson
Alessandra Costa
Eléonore Crunchant
Fanny Cuman
Olivier Desrichard
Lily Dessau
Liliya Dyachenko
Richard Georges
Alain Girardin
Oliver Hartley
Anouchka Hofmann
Ekaterina Mokina
Mary O'Sullivan

Laure Piguet
Ariel Ruiz-Altaba
Lucia Ruiz Rosendo
Thomas Straub
Cassandra Tairraz
Céline Carrère, directrice
Antoine Geissbuhler, vice-recteur
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice

Invitée

Mme Samia Hurst, présidente du groupe ayant rédigé le rapport sur les figurations historiques

1. OUVERTURE DE SÉANCE

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2022

M. Guibentif souhaiterait une modification du bilan de séance, qui indique, au point concernant la charte du doctorat, que « L'Assemblée a donné son accord pour que le texte soit stabilisé en l'état et implémenté au sein des facultés ». Il n'y a pas eu de vote, donc l'Assemblée n'a pas formellement donné son accord. Il propose ainsi de supprimer ce point ou de préciser que l'Assemblée n'a pas souhaité s'opposer au texte.

M. Roux trouve que supprimer ce point changerait beaucoup la conclusion de la séance précédente. Il y a eu un accord tacite.

M. Guibentif confirme que l'accord tacite ressort effectivement dans le corps du PV, mais formellement, l'AU n'a pas donné son accord.

Mme Girardclos suggère d'indiquer que, suite à la discussion, cette nouvelle version du texte va remplacer la version actuellement accessible en ligne. Cela montre qu'une nouvelle charte du doctorat va être publiée, sans mentionner qu'elle a été validée par l'Assemblée.

M. Flückiger propose d'inscrire « a donné son accord tacite ».

M. Guibentif accepte cette proposition.

Le Président demande s'il y a des oppositions à cette modification (« L'Assemblée a donné son accord **tacite** [...] »).

Il n'y a pas d'oppositions.

Le Président soumet au vote le PV ainsi modifié.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT ET SUIVI DE SÉANCE

Le Président salue la présence de la Prof. Samia Hurst et des membres des comités intéressés par la question des figurations historiques. Il informe l'Assemblée que Mme Sophie Desjacques Carnegie, secrétaire, sera absente durant cette séance.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le Recteur indique qu'il a transmis à l'Assemblée la réponse du Conseil suisse d'accréditation, qui a octroyé à l'Université de Genève une accréditation sans aucune condition pour une durée de 7 ans (2022-2029). La Conseillère d'Etat a écrit au SEFRI pour annoncer cette accréditation, qui permet à l'Université d'obtenir des financements de la Confédération. Il remercie l'ensemble des personnes engagées dans cet exercice.

Le Recteur ajoute que, grâce à une fondation genevoise, l'Université a l'occasion de soutenir des chercheuses et chercheurs ukrainien-nes. Le Fonds national avait débloqué un montant de 9 MF, qui est déjà épuisé. La fondation genevoise octroiera des ressources importantes pour faire face à l'accueil de ces personnes. Il y a déjà près de 36 personnes, ainsi que 62 étudiant-es souhaitant rejoindre l'Université de Genève et ayant besoin de soutiens financiers.

4. CONSEIL DE DISCIPLINE : VOTE

4.1. Proposition d'un-e suppléant-e du CCER au Conseil de discipline

Mme Girardclos indique que le CCER n'a pas pour l'instant pas désigné de suppléant-e.
Ce point sera renvoyé au prochain ordre du jour.

5. RÈGLEMENT INTERNE DE L'ASSEMBLÉE

5.1. Création d'une Commission en vue de proposer un nouveau Règlement

Le Président souhaiterait créer une commission pour la révision du règlement de l'Assemblée. Celui-ci lui paraît assez lacunaire et se base beaucoup sur la coutume, ce qui peut poser problème pour les nouveaux membres qui arrivent. Par exemple, il n'y a pas de mécanisme pour modifier l'ordre du jour actuel : il est possible de biffer des points, mais pas d'en ajouter. Il souhaiterait qu'il y ait au moins un-e représentant-e par corps dans cette commission. Le nombre de membres ne sera pas limité.

Les membres suivant-es sont désigné-es : Mme Abebe, M. Giarrizzo, M. Flückiger, Mme Frischknecht.

Le Président souhaite que le travail de la commission soit transparent et que tout membre de l'Assemblée puisse prendre connaissance de ses travaux. Lui-même fera partie des discussions.

6. MOTION SUR LA CHARTE DU DOCTORAT (ADU-22.03)

6.1. Présentation et discussion

M. Giarrizzo explique que l'idée de cette motion était principalement de soutenir la démarche du rectorat pour la charte du doctorat, à savoir une démarche voulant se faire au plus près des instances concernées. Il est important de manifester le soutien de l'Assemblée à la procédure qui a été ouverte. Un autre point était de revenir sur les problématiques rencontrées par le rectorat dans les négociations avec les facultés. Etant donné ce processus voulant répondre au mieux aux attentes de chaque faculté en faisant des modifications substantielles à la première version votée par l'Assemblée en 2019, il paraît important aux signataires de la motion de faire ressortir cette problématique, qui fait qu'il y a encore une faculté réfractaire à la mise en place de la charte du doctorat. Ce dernier point constitue un problème pour les signataires de la motion. Les signataires proposent une version amendée de la motion : la première modification serait de remplacer « préavis positivement » par « donne son accord de principe », étant donné qu'il ne s'agit pas d'un processus de consultation et que le préavis de l'Assemblée n'a pas été demandé formellement (l'Assemblée a adressé une question au rectorat, qui a présenté la charte en réponse à cette question). La deuxième modification est de remplacer « À ouvrir un processus de consultation sur la mise en application de la "Charte du doctorat" » par « À ouvrir un processus **d'évaluation du contenu** et de la mise en application de la "Charte du doctorat" ». Cela permet d'être clair sur le fait que l'Assemblée ne reviendra pas uniquement sur les aspects pratiques de la mise en application de la charte, mais également sur son contenu, si cela est nécessaire, après la période d'évaluation de 18 mois.

Le Président demande s'il y a des oppositions à cet amendement.

Il n'y a pas d'oppositions.

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de cette motion.

M. Eigenmann se dit gêné par la formulation « regrette cependant les particularismes », qui suggère que tout particularisme est regrettable. Certains particularismes peuvent être fondés. Il aurait souhaité quelque chose de plus léger. Pour cette raison, il s'abstiendra, sauf s'il y a une modification allant dans son sens.

M. Giarrizzo reconnaît que certains particularismes sont les bienvenus, et chaque faculté a ses propres réalités. Cependant, le texte vise précisément les particularismes permettant de se soustraire à l'application de la charte.

M. Eigenmann entend ces propos, mais ne les retrouve pas vraiment dans la phrase se trouvant dans la motion.

M. Guibentif observe que la question des particularismes facultaires est un des points qui est ressorti de la discussion avec le rectorat lors de la dernière séance. Il faut sans doute clarifier le rôle de l'Assemblée dans ces particularismes et dans l'interaction entre le rectorat et les facultés. Malheureusement, il lui semble que la motion n'avance pas beaucoup de ce côté-là, elle entérine

ce qui a déjà été entériné dans le bilan de séance. Elle ne lui semble ainsi pas indispensable. Il s'abstiendra également. Il précise que le rejet de cette motion telle que formulée n'implique pas un rejet de la charte en tant que telle.

Mme Carta propose l'amendement : « que des particularismes facultaires permettent à certaines UER de se soustraire à l'application de la présente "Charte du doctorat" ».

M. Eigenmann approuve cette proposition. Il indique que dans la première version du texte, le regret porte sur les particularismes en eux-mêmes, alors que dans cette version, il porte sur la soustraction à l'application de la charte.

Le Recteur précise qu'il faut remplacer « UER » par « UPER » dans le texte de la motion.

M. Flückiger se demande si l'on peut vraiment dire qu'il y a des particularismes facultaires permettant de se soustraire à l'application de la charte. Personnellement, il n'a pas souvenir qu'une faculté puisse dire qu'elle n'applique pas cette charte. Il se dit très gêné, en tant que membre de l'Assemblée, de devoir s'exprimer sur un sujet qu'il ne connaît pas : il ignore pourquoi les facultés se sont opposées. L'Assemblée est en train de discuter sur quelque chose de très flou. Cette manière de procéder lui est peu familière. Il suggérerait de faire un travail de vérification sur ces prétendus particularismes permettant de se soustraire à l'application de la charte. L'Assemblée devrait peut-être ici formuler une question plutôt qu'un regret. Par ailleurs, il avait indiqué lors de la dernière séance qu'un toilettage formel de la charte était souhaitable, car le texte actuel n'est pas publiable.

M. Giarrizzo explique qu'il faisait référence à la présentation de Mme Louis-Courvoisier, qui a indiqué qu'une faculté pourrait tester un autre modèle pendant deux ans, et qui a décrit le processus selon lequel la charte a été revue et amendée par le rectorat. Ce n'est donc pas un processus complètement opaque ; la vice-rectrice l'a présenté de manière assez claire, et il est important que l'Assemblée le soutienne. Il peut y avoir des oppositions à la charte, mais il lui paraît contradictoire de donner son accord tacite tout en indiquant que la charte n'est pas applicable en l'état.

Mme Girardclos estime que la question du contenu exact faisant que des facultés soient dans l'incapacité d'appliquer la charte est intéressante. Cette question peut être découplée du fait que l'on regrette que la situation en soit ainsi. Il lui semble important que l'Assemblée se prononce sur cet accord tacite de façon plus formelle, car sinon, avec le temps qui va passer, il y a le risque que cela puisse paraître être une démarche effectuée uniquement par le rectorat, alors que de nombreuses personnes la soutiennent.

Le Recteur précise que depuis la présentation de Mme Louis-Courvoisier, une des facultés réfractaires a entamé des modifications de son règlement. Avec l'adoption de la charte, des choses sont en train de se passer, et les particularismes s'effacent petit à petit.

Le Président soumet au vote l'amendement : « Regrette cependant **que des** particularismes facultaires permettent à certaines UPER de se soustraire à l'application de la présente "Charte du doctorat" » :

L'amendement est accepté à 19 voix pour, 4 abstentions, 0 contre.

Mme Dullion demande si l'expression « par le biais de réglementations » est importante aux yeux des auteur-es de la motion et demande des explications à son sujet.

M. Giarrizzo répond que c'est un élément qui est partie prenante de l'esprit de la motion. Personnellement, il lui semble important de garder l'aspect des réglementations.

Mme Dullion rappelle que, lors de la dernière séance, Mme O'Sullivan avait émis des inquiétudes quant au fait de trop juridiciser le discours. Pour sa part, elle la rejoint sur ce point : aujourd'hui, il y a un certain nombre de réglementations qui sont un obstacle au bon déroulement du doctorat. Elle proposerait de supprimer cette formule.

M. Giarrizzo en convient que certain-es aient eu des expériences négatives avec les réglementations. Il rappelle toutefois les propos de la vice-rectrice : la charte dans sa forme actuelle ne va pas sur-bureaucratiser des écoles ou formations doctorales existantes, mais, pour les personnes qui, étant donné les lacunes des réglementations de leur propre formation doctorale, n'ont pas de support pour gérer les situations difficiles, elle va amener une assise pour entreprendre des médiations. Il trouverait regrettable de retirer cela de la motion.

M. Guibentif soutient l'amendement dans la mesure où il rejoint un certain nombre de prises de position de l'Assemblée visant à clarifier le statut de la charte, qui n'est pas un règlement.

M. Flückiger rejoint ces propos. Il est favorable à supprimer cette expression, d'autant plus qu'elle pourrait suggérer que les efforts non-réglementaires ne sont pas soutenus.

Mme Firschknecht suggère de parler d'« amélioration des réglementations existantes ». « Par le biais de réglementations » pourrait laisser entendre qu'il y en aura de nouvelles, alors que parler d'amélioration indique qu'il y a un travail sur ce qui existe déjà afin de rendre meilleures les conditions des doctorant-es.

Mme Dullion répond que pour la raison évoquée par M. Flückiger, elle préfère en rester à sa proposition.

Le Président met au vote l'amendement : suppression de « par le biais de réglementations ».

L'amendement est accepté à 11 voix pour, 9 abstentions, 3 contre.

6.2.VOTE

Le Président soumet au vote la motion telle qu'amendée :

Pour la mise en place de conditions-cadres pour le doctorat à l'Université de Genève

L'Assemblée de l'Université :

Faisant suite à la présentation de la dernière version de la « Charte du doctorat » par le Rectorat lors de sa séance plénière du 16.03.2022,

Considérant la situation précaire et la souffrance qu'entraîne le manque de conditions-cadres pour les étudiant-es inscrit-es en formation doctorale en difficulté,

Soucieuse de garantir un cadre permettant de définir clairement les engagements et droits de chacun des partis impliqués (étudiant-es, directeur-rices, institution).

Donne son accord de principe sur l'application de la « Charte du doctorat » dans sa forme actuelle.

Soutient les efforts du Rectorat visant à garantir les meilleures conditions possibles aux étudiant-es inscrit-es en formation doctorale ainsi qu'à leurs directeur-rices,

Regrette cependant que des particularismes facultaires permettent à certaines UPER de se soustraire à l'application de la présente « Charte du doctorat ».

Par la suite, l'Assemblée de l'Université invite le Rectorat :

À continuer les démarches engagées afin de garantir la mise en application de la « Charte du doctorat » dans l'ensemble des UPER proposant une formation doctorale au sein de l'Université de Genève,

À ouvrir un processus d'évaluation du contenu et de la mise en application de la « Charte du doctorat » dans le délai auquel il s'est engagé, soit au plus tard 18 mois après l'entrée en vigueur de la présente « Charte du doctorat ».

La motion, telle qu'amendée, est acceptée à 19 voix pour, 4 abstentions, 0 contre.

7. FIGURATIONS HISTORIQUES DANS L'ESPACE PUBLIC

7.1. Discussion sur les recommandations du rapport

Le Recteur commente les différentes diapositives :

Rapport du groupe de réflexion pluridisciplinaire sur les figurations historiques de l'Université de Genève dans l'espace public

Proposition de feuille de route du Rectorat

Assemblée de l'Université de Genève
13 avril 2022



Proposition du rectorat - Feuille de route

← court-terme →

- Pour initier un dialogue avec la communauté universitaire et nourrir le débat public avec l'avis d'expert-es scientifiques, le rectorat **publie le rapport**
- Sur la base des principes définis dans le rapport, le rectorat propose de **renommer le bâtiment Carl Vogt**
 - CED, AU, CRD et [COST](#) sont consultés sur cette proposition
 - Le cas échéant, la nouvelle dénomination est soumise au [processus de dénomination](#) ⇒ *ci-dessous*
- Afin de reconnaître l'héritage complexe de Carl Vogt et non seulement son apport pour l'UNIGE, le rectorat propose de recommander des **interventions sur le buste** de Carl Vogt (contextualisation, adjonction, etc.)
 - CED, AU, CRD et [COST](#) sont consultés sur cette proposition
 - Le cas échéant, les recommandations d'intervention(s) sont adressées à la Ville et au Canton
- Afin que **l'historique de l'UNIGE** publié sur Internet soit plus en adéquation avec les valeurs actuelles de l'institution, le rectorat mandate la Maison de l'histoire pour proposer un nouveau texte avec les [historien-nes](#) de l'UNIGE

13.04.2022

2



Proposition du rectorat - Feuille de route

moyen-terme

- Le rectorat élabore un **processus de dénomination conscient et explicite** des bâtiments et espaces de l'UNIGE
 - CED, AU, CRD et **COS**t sont consultés sur le processus élaboré
 - Le processus inclut une **phase participative et inclusive** ⇒ *ci-dessous*
- Sur le thème des figurations historiques le rectorat renforce le processus de consultation existant: il intègre dans la première étape - celle de l'élaboration des propositions avec les parties prenantes - une **phase participative et inclusive** qui fait entendre notamment les positions des groupes minorisés
 - Des figurations alternatives sont encouragées
 - Un meilleur usage des espaces publics pour des objectifs de pédagogie et d'éducation populaires démocratiques est encouragé
- Le rectorat élabore un processus de **réception des demandes** sur les figurations historiques (modifications, initiatives, etc.)

13.04.2022

3



Proposition du rectorat - Feuille de route

long-terme

- Le rectorat s'engage à encourager et à soutenir la **thématisation des héritages problématiques et leur persistance** dans le présent dans les cursus de formations et les recherches
 - Valoriser et encourager les travaux sur les héritages problématiques
 - Identifier les initiatives existantes au sein de la communauté universitaire
 - Proposer et soutenir des actions
- Le rectorat développe / améliore les réponses aux **expériences de discrimination et d'exclusion** en collaboration avec la communauté universitaire
 - Identifier les besoins
 - Identifier les réponses existantes
 - Proposer et soutenir des actions

13.04.2022

4



Mme Abebe revient sur les objectifs à court-terme. Elle demande si, suite à la consultation du CED, de l'AU, du CRD et du COS t sur le fait de renommer le bâtiment Carl-Vogt, le bâtiment n'est pas renommé si ces organes ne l'acceptent pas.

Le Recteur répond que l'idée est de pouvoir faire une première consultation sur le fait de renommer ou non le bâtiment. Si la réponse est oui, il faudra trouver un nouveau nom, et un processus va s'ouvrir pour mettre en consultation les noms proposés. Il faudrait aussi une consultation quant à la manière de procéder.

M. Raboud précise qu'une consultation n'est pas un vote. Il est possible que le résultat de la consultation soit « non » et que le rectorat décide tout de même de changer le nom.

Mme Abebe demande ce qui est imaginé comme interventions sur le buste.

Le Recteur répond qu'il n'y a pas de pré-décision que le rectorat pourrait leur proposer maintenant. Ces interventions sont une suggestion faite dans le cadre de la réflexion. D'autres pourront encore

émaner, qui seront mises en consultation. Comme dans toute procédure de consultation, l'instance qui décide en fin de compte est le rectorat, sur la base des consultations qui ont été faites.

M. Guibentif s'inquiète du nombre de consultations, présentées de façon séparée. Il serait bon que cela apparaisse en une fois à l'ordre du jour. Sur la procédure, il trouve bon que l'Assemblée soit consultée, mais sur le fond, il a l'impression qu'elle est moins légitime qu'un forum composé de personnes représentatives. Ainsi, il serait enclin à dire que, une fois que le processus est approuvé, l'Assemblée n'ait plus besoin de se positionner sur des recommandations.

Le Recteur explique que l'idée est que le forum élabore une version « zéro », sur laquelle se prononceraient ensuite les différentes instances. Le forum ne se substituerait pas au processus de consultation. La constitution du forum reste à déterminer, mais celui-ci serait habilité à formuler des propositions qui seront l'objet de la consultation. Il y aura en tout cas trois consultations : la première est assez simple, les autres plus compliquées.

M. Guibentif évoque la 3^e diapositive, qui parle de gérer les problèmes d'expériences de discrimination et d'exclusion à long-terme. Il estime que c'est quelque chose à régler à court-terme : c'est le plus urgent, avant de procéder aux consultations.

Le Recteur répond que c'est un thème beaucoup plus large, qui nécessite plus de temps. Dans un premier temps, il faudra d'abord identifier ces expériences de discrimination et d'exclusion. Avant, il faut mettre en place les actions rapides : l'action la plus rapide est le nom du bâtiment Carl-Vogt.

M. Raboud précise qu'il s'agit là d'une analyse structurelle. Il est clair que quand il y a des cas de discrimination, il faut agir tout de suite et l'Université a des outils pour cela.

Mme Girardclos demande ce qui est entendu par « court-terme ».

Le Recteur répond qu'il s'agit de quelques semaines pour le nom du bâtiment. Concernant la Maison de l'Histoire, il risque d'être difficile de lui demander de revoir l'historique en quatre semaines. L'historique est relativement bref, mais il faut une relecture critique. C'est une question de quelques mois au maximum pour ce point-là.

M. Wolf indique qu'il a un problème avec le processus séquentiel. Il pense qu'il faut une cohérence entre les différents bâtiments de l'Université, ce qui est difficile avec une approche séquentielle.

Le Recteur répond que la première démarche est de savoir si le bâtiment Carl-Vogt va être renommé ou non. Dans un premier temps, il s'appellera simplement Université de Genève, avec son adresse au boulevard Carl-Vogt. Changer ce nom pourrait les amener à réfléchir sur les noms des autres bâtiments, dans un souci de cohérence. Dans le cadre de la stratégie immobilière de l'Université, il est aussi important d'avoir une réflexion plus générale pour créer une identité de campus.

Mme Abebe demande si les deux objectifs à long-terme vont être articulés ensemble. Les discriminations et exclusions mentionnées doivent être nommées ; si l'on parle de racisme et de misogynie, il faut se demander comment ce processus autour des figurations historiques peut être articulé dans une lutte contre le racisme et dans une logique de décolonisation au sein de l'Université.

Le Recteur répond qu'il y a une urgence à réaliser le premier point. Avec la réflexion structurelle se posera également la question des bâtiments. C'est un aspect de l'ensemble de ces éléments structurels. Concernant l'articulation, il y a une cohérence entre les deux objectifs à long-terme. Des recherches vont être faites et permettront d'éclairer des processus structurels de discrimination ou d'exclusion.

Mme Hurst demande si la Maison de l'Histoire aura le rapport à sa disposition pour revoir l'historique.

Le Recteur répond par l'affirmative.

Mme Hurst rappelle que le groupe qu'elle a présidé a recommandé que le forum soit mobilisé pour faire des propositions pour le buste. Or, ce n'est pas mentionné sur la diapositive ; elle demande s'il y a une raison particulière pour cela.

Le Recteur répond que le forum fait partie du processus qui va être mis en place. Le forum propose des versions zéro qui sont mises en consultation. Le forum a l'avantage de pouvoir « sur-représenter » des groupes minorisés.

Mme Abebe demande à Mme Hurst comment le groupe a été composé et pourquoi certaines voix en ont été exclues (étudiant-es, associations étudiantes, collectifs antiracisme).

Mme Hurst répond qu'elle n'est pas à l'origine de la composition du groupe. Par ailleurs, celui-ci s'est rendu compte que la constitution du groupe n'était pas celle souhaitée pour le forum. Pour cette raison, le groupe n'a pas proposé de poursuivre et de faire le travail que devrait faire le forum.

Il y a également la question de la représentativité de la communauté universitaire. Ce sont des représentations dans l'espace public, à travers lesquelles l'institution parle. Il y a donc une question d'auto-représentation, dans laquelle l'ensemble de la communauté universitaire doit pouvoir s'exprimer. De plus, s'il n'y a pas aussi une représentation de là où cela atterrit, on ne peut pas faire des recommandations informées. C'est pour cette raison qu'un fort accent a été mis sur la constitution du forum. Personnellement, elle a une idée des raisons pour lesquelles le groupe a été constitué ainsi : lorsqu'un groupe de ce type est formé, il faut le travail d'un tel groupe pour réaliser que cela aurait pu être fait autrement. Il y a un cheminement qui se fait quand on réalise une réflexion de ce type.

Le Recteur ajoute que la composition du groupe avait surtout porté sur le caractère pluridisciplinaire : archéologie, géographie, théologie... Le groupe s'est associé des compétences des personnes auditionnées, ce qui a enrichi le rapport d'éclairages supplémentaires. Pour la manière de procéder par la suite, la notion de forum est intéressante. Il faudra voir comment il sera constitué, mais cela peut être une formule permettant de mieux représenter les groupes minorisés.

Mme San José demande si l'historique en ligne intégrera la question de l'histoire des exclusions et du racisme au sein de l'Université.

Le Recteur répond que ce sera le rôle de la Maison de l'Histoire, qui va partir du texte actuel, en fera une relecture et le complétera avec un certain nombre de dimensions. Elle disposera du rapport produit par le groupe de réflexion.

Mme Abebe observe qu'à la fin du processus, le groupe a conclu qu'il fallait une meilleure représentation des étudiant-es et des personnes concernées, mais la présentation indique que les consultations se feront auprès du CRD, de l'AU, du CRD et du COST. On ne retrouve pas les conclusions du groupe dans ce processus.

Le Recteur répond que le forum fera des propositions qui seront soumises à consultation. Il y aura d'une part la proposition du forum, les réponses à la consultation, puis le rectorat aura tout en main pour prendre ses décisions.

Mme Abebe demande s'il y a eu une réflexion sur la composition du forum et sur qui fera partie du processus de constitution. Elle demande si le forum sera ouvert – auquel cas elle y participe volontiers. Enfin, elle demande s'il y aura du travail gratuit ou si les personnes au sein du forum seront rémunérées et auront les ressources suffisantes pour faire le travail qui leur est demandé.

Le Recteur répond que le forum sera ouvert. Sa taille n'est pas encore définie : il faut encore élaborer une procédure, elle-même mise en consultation, pour éviter une situation où une version zéro serait refusée parce qu'elle aurait été formulée par un forum jugé non-représentatif des groupes minorisés. Quant aux ressources, la rémunération des personnes est une chose, les ressources pour le groupe en sont une autre. Tout cela sera précisé par la suite. Pour l'instant, tout est encore ouvert.

Mme Abebe demande quel est le préavis du rectorat dans son ensemble avant les consultations, à savoir s'il souhaite renommer le bâtiment Carl-Vogt et déboulonner la statue devant Uni Bastions.

Le Recteur répond qu'un processus doit avoir lieu, avec des consultations. Il serait étrange d'exprimer la position du rectorat avant de consulter les différentes instances. Il ne souhaite pas répondre à cette question maintenant.

Mme Abebe comprend ces propos, mais relève qu'il est différent d'avoir la position d'un groupe suite à une consultation et celle qu'il aurait de base. Elle demande si le rectorat partagera son préavis, accompagné de la décision informée.

Le Recteur répond que le rectorat va synthétiser le résultat de la procédure de consultations en exposant les différentes positions, puis indiquera sa décision. Par souci de transparence, la synthèse indiquera quelle était la position de chaque instance consultée.

Le Président ouvre la parole au public.

Mariama, ancienne étudiante, revient sur la dernière page de la présentation du Recteur : elle demande ce qui est entendu par « héritages problématiques ».

Le Recteur répond que cela correspond à l'héritage de Carl Vogt, problématique car il a des composantes critiquables. Carl Vogt est un exemple emblématique et n'est peut-être pas le seul ; des choses vont être découvertes car des travaux vont être réalisés et des figures vont peut-être s'avérer être plus ambiguës qu'elles ne le paraissent de prime abord.

Mme Abebe demande s'il y a déjà eu un contact avec la Ville de Genève concernant le buste.

Le Recteur répond que le rectorat a eu une séance le jour même avec le conseil administratif de la Ville. Celui-ci est très intéressé à découvrir le rapport et heureux de savoir qu'il existe. Les deux parties vont rester en contact pour coordonner les démarches.

Mme Abebe relève que l'un des buts à long-terme est de thématiser les héritages problématiques au sein du curriculum enseigné à l'Université de Genève. Elle demande comment garantir une plus grande inclusion de personnes descendant de colonisé-es.

Le Recteur répond que l'idée est d'élargir les cursus en intégrant les éléments qui n'ont pour l'instant pas été pris en considération dans les formations et les projets de recherche.

Mme Abebe comprend que l'on pourrait donc voir apparaître dans les cursus universitaires des théories critiques de la race.

Le Recteur répond que tout est possible.

Mme Girardclos demande s'il est envisageable que la Ville prenne les devants s'agissant du buste, et que celui-ci disparaisse avant que le débat ait eu lieu.

Le Recteur répond qu'il y a une coordination. Il n'a pas eu le sentiment que le conseil administratif était prêt à aller très vite sur ce point. Le bâtiment central des Bastions va être rénové et, dans cette phase-là, qui va durer 5 ans, le buste va de toute manière être recouvert.

M. Giarrizzo constate que les bases légales auxquelles le groupe fait appel ne sont pas nécessairement spécifiques au canton de Genève. Il demande si Mme Hurst pense qu'une réflexion générale sur les figurations historiques devrait être menée à plus haut niveau, comme à celui de Swissuniversities, et le cas échéant qu'il devrait y avoir une politique commune des universités suisses.

Mme Hurst répond que cela dépasse le mandat qui a été confié au groupe qu'elle a présidé. Elle passe la parole au Recteur.

Le Recteur répond que ce rapport va manifestement beaucoup intéresser l'ensemble des institutions qui font face à ces problématiques. D'autres hautes écoles dans le monde ont fait ce genre de démarche. Le groupe s'en est inspiré, et la démarche de l'Université de Genève peut à son tour être inspirante pour d'autres.

Mme Hurst ajoute que c'était une des raisons pour lesquelles le groupe a tenu à ce que le rapport soit publié. Certaines institutions étaient très soucieuses de faire une démarche similaire, d'autres estimaient que cela n'était pas nécessaire ; il y a donc beaucoup de marge. D'autres lieux en Suisse, pas uniquement des hautes écoles, ont fait des démarches analogues, et le groupe a auditionné des personnes venues d'autres institutions. S'il y a davantage de rapports de ce type, cela ne peut qu'aider.

8. DIVERS

M. Guibentif rappelle que l'Assemblée avait voté une motion concernant l'urgence climatique. Il n'y a pas eu beaucoup de suivi depuis lors. Il demande s'il y a des choses qui se préparent à cet égard.

M. Triscone répond que beaucoup de choses se préparent et se réalisent. Le rectorat pourrait faire une présentation détaillée à l'Assemblée sur ce sujet. Le programme 2050Today est en train de se déployer et aura certainement un impact sur la mise en place de mesures au niveau de l'Université.

BILAN DE SÉANCE

L'Assemblée a créé une Commission en vue de proposer un nouveau Règlement interne de fonctionnement

Elle a désigné un représentant-e par corps étant entendu que toute personne élue à l'Assemblée peut participer aux travaux de la Commission.

Les personnes suivantes la composent : Mme El Shaddai Abebe, pour le corps étudiant, M. Alexandre Flückiger pour le corps professoral, M. Alessio Giarrizzo pour le CCER et Mme Corine Frischknecht pour le PAT.

La Commission rendra compte régulièrement de l'état de ses travaux en plénière.

Motion sur la Charte du doctorat

Faisant suite à la présentation de la vice-rectrice Micheline Louis-Courvoisier lors de la séance du 16 mars dernier, et à la discussion qui a suivi, des membres de l'Assemblée ont présenté une motion afin de soutenir la démarche du rectorat.

Par 19 voix pour, 4 abstentions, 0 contre, l'Assemblée a voté la motion suivante :

Pour la mise en place de conditions-cadres pour le doctorat à l'Université de Genève

L'Assemblée de l'Université :

Faisant suite à la présentation de la dernière version de la « Charte du doctorat » par le Rectorat lors de sa séance plénière du 16.03.2022,

Considérant la situation précaire et la souffrance qu'entraîne le manque de conditions-cadres pour les étudiant·es inscrit·es en formation doctorale en difficulté,

Soucieuse de garantir un cadre permettant de définir clairement les engagements et droits de chacun des partis impliqués (étudiant·es, directeur·rices, institution).

Donne son accord de principe sur l'application de la « Charte du doctorat » dans sa forme actuelle.

Soutient les efforts du Rectorat visant à garantir les meilleures conditions possibles aux étudiant·es inscrit·es en formation doctorale ainsi qu'à leurs directeur·rices,

Regrette cependant que des particularismes facultaires permettent à certaines UPER de se soustraire à l'application de la présente « Charte du doctorat ».

Par la suite, l'Assemblée de l'Université invite le Rectorat :

À continuer les démarches engagées afin de garantir la mise en application de la « Charte du doctorat » dans l'ensemble des UPER proposant une formation doctorale au sein de l'Université de Genève,

À ouvrir un processus d'évaluation du contenu et de la mise en application de la « Charte du doctorat » dans le délai auquel il s'est engagé, soit au plus tard 18 mois après l'entrée en vigueur de la présente « Charte du doctorat ».

Figurations historiques dans l'espace public

L'Assemblée a souhaité discuter avec le rectorat des recommandations du rapport produit par un groupe de réflexion pluridisciplinaire (lien). Mme Samia Hurst, présidente du groupe de travail, était invitée.

La séance se poursuit à huis-clos avec l'audition des doyen·nes de l'Université de Genève.

La séance est levée à 21 heures 15.

Iaroslav Gaponenko
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire